

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Jean-Louis SENECHÉAU, Michaël BAUDET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Messieurs Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Richard HAAS)

Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Béatrice REDON

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-80

CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT D'UN EMPLOI ASSOCIATIF AU SEIN DU TLA

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

Les clubs d'athlétisme de Langueux et de Trégueux ont fusionné en 2018 pour donner naissance au Trégueux-Langueux Athlétisme (TLA), club qui compte actuellement près de 400 licenciés.

Afin d'animer la vie du club, mettre en place des projets de développement sportif et participer à différents moments de la vie associative des 2 communes, il a été proposé la création d'un emploi associatif d'agent de développement. Par la création de cet emploi, le TLA a souhaité également développer :

- le sport santé (dispositif « coach athlé santé » de la Fédération Française d'Athlétisme) ;
- l'activité physique et sportive aux personnes en situation de handicap ;
- des actions auprès des écoles primaires de Trégueux et Langueux.

Considérant le rôle majeur des associations dans le développement d'activités et dans l'animation du territoire, et l'intérêt du projet associatif du TLA pour le développement du territoire et sa contribution aux politiques en faveur du sport, de la jeunesse, de la prévention

santé et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, il a été proposé que les 2 communes de Trégueux et Langueux puissent participer au financement de cet emploi.

Le plan de financement annuel du poste intègre :

- une part égale de 6 500 € pour chaque commune,
- une subvention de l'Agence Nationale du Sport de 12 000 €,
- un autofinancement de 3 000 € pour l'association.

Ce plan de financement est valable depuis le 1^{er} janvier 2022 et court jusqu'au 31 décembre 2024, date à partir de laquelle la subvention de l'Agence Nationale du Sport n'est plus garantie. Le plan de financement du poste au-delà de la troisième année sera donc à redéfinir à l'issue de cette période, sur la base d'un bilan du dispositif.

La participation de la Ville de Langueux est effective depuis 2022 et globalisée dans le cadre de l'octroi de la subvention annuelle de fonctionnement au TLA. Néanmoins, une convention tripartite spécifique de financement du poste d'agent de développement a été rédigée et fournie (en annexe).

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- d'approuver les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette délibération ;
- de prendre note que les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Jean-Louis SENECHÉAU).